

Nom :	Prénom :	Date de Naissance :
Nom du représentant légal :		
Adresse :	Téléphone :	
Code postale :	Ville :	@
Email :		

I Adhésion annuelle du Foyer Rural : Ados/Adultes 25,00 € Enfants/Jeunes 20,00 €

Licence UFOLEP R1 / R2 Ados/Adultes 22,00 € Jeunes 13,00 € Enfants 9,00 €

II Licences sportives annuelles :

Licence Arts martiaux chinois + de 9 ans (né avant le 01/01/2014) 35,00 €

- de 9 ans (né après le 31/12/2013) 23,00 €

III Tarifs activités Foyer Rural

	Forfait annuel (10 mois)		Tarif trimestriel		Total activités
	Licence UFOLEP				
	Adultes	Enfants (jusqu'à 18 ans)	Adultes	Jeunes	%
Gym-musculation	265	165	100	60	
Body-tonic	185				
Modern jazz					
Danse en talon					
Taï chi chuan	185	105			
Martial training	215	140			
Licence FFAEMC					
Boxe chinoise et ou					
Kali escrima	185	115			
Kung-fu	235	145			
Multi-activités (2 ou 3)	280	180	Choisi définitivement à l'inscription		

Autres activités (indépendants) voir les tarifs directement Avec l'animateur.

avec UFOLEP

ZUMBA DANSE ORIENTALE GYM CHINOISE

YOGA

sans UFOLEP

PEINTURE JUDO TAEKWONDO TRIBAL FUSION

POTERIE DANSE AFRICAINE

* Règlement par chèques (à l'ordre du Foyer Rural) et espèces

* Le Foyer Rural accepte les coupons sport et les chèques vacances

* L'accès aux activités est subordonné au règlement des cotisations

Chèques	Chèques	Pass - Sport	Chèques - vacances
1 :	7 :		
2 :	8 :	Coupons - sport	UFOLEP
3 :	9 :		
4 :	Espèces	Up sport - loisirs	FFAEMC
5 :			
6 :		Total I+II+III :	

Foyer rural de Signes
Maison des associations- avenue du cheval blanc
83870 Signes

Avenant au règlement intérieur

Sécurité

A l'inscription, il est désigné « le ou les parents responsables » qui sont en charge de l'enfant et qui seront le ou les seuls autorisés à récupérer les enfants à la fin du cours (ou à désigner une tierce personne pour le faire)

Si vous autorisez votre enfant à rentrer seul, vous devez nous signer cette autorisation :

Je soussigné(e)

Responsable de l'enfant

Autorise mon enfant à sortir seul de l'activité proposé par le foyer rural OUI NON

Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'autorisons pas les enfants de moins de 6 ans à partir seul de l'activité.

Réception des enfants

Les enfants doivent arrivés quelques minutes avant l'heure prévue du cours, afin qu'ils aient le temps de se mettre en tenue sans retarder le début du cours.

Si le cours est annulé et que l'information a été relayée comme il se doit sur la page facebook, par sms ou autres réseaux sociaux, l'association ne pourra être tenue responsable en cas de problème à la réception de l'enfant.

En cas de séparation des parents avec injonction d'éloignement et / ou perte de l'autorité parentale de l'un des deux parents, l'animateur et le bureau du foyer rural doivent en être informé. Dans le cas contraire, ni l'animateur, ni l'association ne pourront être tenus pour responsables.

Autorisation droit à l'image : OUI NON

Si oui diffusion et affichage autorisés OUI NON

Le signateur s'engage à se conformer au règlement intérieur de l'association (guide de l'adhérent du foyer rural) et à celui de la Maison des Associations, affichés dans le hall d'entrée de la MdA.

Fait à Signes Le Signature :